



**DIRECTION GENERALE  
Hôpital Georges PIANTA**

☎ 04 50 83 20 31 - 📠 04 50 83 22 61  
E-mail : secretariatdirection@ch-hopitauxduleman.fr

**DIRECTION GENERALE – DECISION N° 02 / 2018  
ANNULE ET REMPLACE DECISION N° 110/2017**

**Objet : Délégation de signature**

**Monsieur Didier LABBE, Directeur par intérim des HOPITAUX DU LEMAN,**

- VU** les articles D 6143-33 à D 6143-35 du Code de la Santé Publique ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 Juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n° 2009-1765 du 30 Décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;
- VU** l'arrêté de l'ARS n° 2017/1917 du 2 août 2017 nommant Didier LABBE, Directeur par intérim du Centre hospitalier de Thonon-les-Bains, à compter du 11 août 2017 ;

**DECIDE**

- ARTICLE 1** Madame Cécile ARDAUD, Directrice de la Logistique et de la Gériatrie, reçoit délégation de signature à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018.
- ARTICLE 2** Madame Cécile ARDAUD pourra signer, au nom du Directeur, dans le cadre de l'exécution des marchés et dans le respect de la fonction achat mutualisée au niveau du GHT Léman Mont Blanc : tous courriers, bons de commande et de livraison, procès-verbaux de réception de matériels, visas du service fait sur les factures et mémoires, contrats et autres documents entrant dans ses attributions.
- ARTICLE 3** Dans le cadre des astreintes de direction qu'elle est amenée à effectuer selon le planning établi par la Direction, délégation est donnée à Madame Cécile ARDAUD, Directrice de la Logistique et de la Gériatrie, à l'effet de signer en lieu et place du Directeur par intérim, lorsque celui-ci n'est pas présent, tout document (actes collectifs ou individuels, correspondances, etc.) en vue d'assurer la continuité du fonctionnement de l'établissement et de répondre aux situations d'urgence ou de nécessité de soins :
  - Tous les actes nécessaires à la gestion administrative des malades.
  - Tous actes nécessaires à la continuité du service public et au respect du principe de continuité des soins.
  - Tous actes conservatoires nécessaires à la sauvegarde des personnes et des biens et au maintien du fonctionnement des installations des HDL.
  - Les dépôts de plainte auprès des autorités de Police et de Justice.

**ARTICLE 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Cécile ARDAUD, délégation de signature est donnée par secteur d'activité, pour le seul domaine décrit à l'article 2, dans les conditions suivantes :

**Secteur Logistique et Transport**

Monsieur Sébastien BRELAT et Monsieur Jean-Marie BRUSA

**Secteur Services Hôteliers (Restauration, Blanchisserie, Fonction hôtelière)**

Monsieur Christophe SCHMIED

**Pôle Gériatrie**

Madame Véronique GROS

**ARTICLE 5**

Le Directeur par intérim des Hôpitaux du Léman est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Haute-Savoie et affichée dans l'établissement

Fait à Thonon, le 2 Janvier 2018



**Spécimens de signatures :**

**Cécile ARDAUD**

**Sébastien BRELAT**

**Jean-Marie BRUSA**

**Christophe SCHMIED**

**Véronique GROS**